N°D2024_08_69

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE HAUTES-ALPES

DECISION DU PRESIDENT EN DATE DU 23 AOÛT 2024

Nous, Roger DIDIER, président de la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE,

- Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

- Vu la délibération de délégation de pouvoirs données à M. le Président par le Conseil Communautaire du 17/07/2020, visée en Préfecture le 30/07/2020 ;

- Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature de M. MAZET, Vice-Président en date du 23.03.2021 ;

- Vu les articles L. 2124-3 et R.2124-3 du Code de la commande publique relatifs à la procédure avec négociation ;

- Vu l'avis d'appel public de candidatures lancé le 28/02/2024 relatif au Lot n°17 - Réseau bus urbain Gap - Ligne 6 (périodes scolaires) - Transports publics routiers des personnes qui fixait 20 août 2024 à 11h la date limite de réception des candidatures ;

- Vu le rapport d'analyse des candidatures du 23 août 2024

- Attendu qu'il appartient au Pouvoir Adjudicateur d'arrêter la liste des candidats admis à remettre une offre pour ce lot ;

DÉCIDONS

Article 1

La liste des candidats admis à remettre une offre pour le Lot n°17 - Réseau bus urbain Gap - Ligne 6 (périodes scolaires - Transports publics routiers des personnes qui fixait au 20 août 2024 à 11h la date limite de réception des candidatures est arrêtée comme suit :

Candidat n°1 : SOCIETE DES CARS ALPES LITTORAL - 1 cours Ladoucette - 05004 GAP

L'envoi du Dossier de Consultation des Entreprises pour la phase des offres aura lieu en août 2024

Article 2

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général des Services Techniques sont chargés de l'exécution de la présente décision.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

FAIT ET ARRÊTÉ à Gap, le 23 août 2024

Le Vice-président

Jérôme MAZET

Transmis en Préfecture le :
Publié ou notifié le :

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CA GAP (05)
Utilisateur : ACTES AGGLO

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**D2024_08_69**
Objet :	**Transports publics routiers des personnes - Lot n°17 - Réseau bus urbain Gap - Ligne 6 (périodes scolaires)**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-08-23 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-200067825-20240823-D2024_08_69-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	933 o
Nom métier : 005-200067825-20240823-D2024_08_69-AI-1-1_0.xml		
Document principal (Acte individuel)	application/pdf	53.6 Ko
Nom original : D_3750.pdf		
Nom métier : 99_AI-005-200067825-20240823-D2024_08_69-AI-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	23 août 2024 à 16h45min16s	Dépôt initial
En attente de transmission	23 août 2024 à 16h45min17s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	23 août 2024 à 16h45min19s	Transmis au MI
Acquittement reçu	23 août 2024 à 16h45min21s	Reçu par le MI le 2024-08-23